

Séance ordinaire 26 juin 2019 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

Procès-verbal

Monsieur Mario Crevier, président

Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire (circonscription #1)

Monsieur Pierre Leduc, commissaire (circonscription #2)

Madame Christiane Hallée, commissaire (circonscription #3)

Madame Nathalie Villeneuve, commissaire (circonscription #4)

Monsieur Christian Goulet, commissaire (circonscription #5)

Madame Marthe Nault, commissaire (circonscription #6)

Monsieur Serge Lafortune, commissaire (circonscription #7)

Madame Francine Lorange, commissaire (circonscription #8)

Monsieur Alain Gauthier, commissaire (circonscription #9)

Monsieur Gilbert Couture, commissaire (circonscription #11)

Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire) Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)

Monsieur René Laprise, commissaire parent (secondaire)

Madame Chantale Lamoureux, commissaire parent (EHDAA)

Étaient également présents :

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général

Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe

Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications

Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières

Madame Jeanny Éphémie Banyog, secrétaire au Service des communications

Étaient absents :

Monsieur Réjean Desjardins (circonscription #10)
Madame Maude Hébert, coordonnatrice aux communications

Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information

1.Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur Mario Crevier, président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), souhaite la bienvenue et constate le quorum.

Il offre ses plus sincères condoléances aux personnes éprouvées par le décès d'un être cher.

Les condoléances s'adressent à :

- Mme Lyne Coulombe, agente de développement au Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO), pour le décès de son père M. Damien Coulombe survenu le 12 juin 2019.
- Mme Mélanie Aubut, agente de développement au Réseautact, pour le décès de son frère M. Serge Gauthier-Desroches survenu le 7 juin 2019.



Procès-verbal

 Mme Sara Robichaud, enseignante à l'École des Tournesols pour le décès de son frère M. Vincent Robichaud, ancien élève de la CSPO, décédé tragiquement le 16 juin 2019.

Monsieur Mario Crevier déclare la séance ouverte.

Il est 19 heures 06 minutes.

C.C.-18-19-233 Monsieur Pierre Leduc propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

À la demande des commissaires, à compter d'août 2019, le point ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour sera séparé en deux et deviendra le point #1 et le point #2 de l'ordre du jour.

2.Adoption du procèsverbal

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-18-19-233-A Madame Anne DomPierre propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal du 12 juin 2019 et de l'adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

À la demande des commissaires, le carré bleu identifiant la section « procès-verbal » dans le cahier sera remis en place de façon permanente.

3. Suivis de la dernière séance

3. <u>SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES</u>

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour la séance du 29 mai 2019.

Les commissaires désirent qu'un suivi de la résolution C.C.-18-19-213 – Transport scolaire – École secondaire des Lacs, soit fait pour la séance du Conseil du 26 juin puisque le dossier est toujours en traitement.

4. Message de la présidence

4. MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE

REPRÉSENTATIONS

30-31 mai 2019 Congrès de la FCSQ à Sherbrooke. 1^{er} juin 2019 Assemblée générale de la FCSQ à Sherbrooke.

3 juin 2019 Gala régional Forces AVENIR. Présence de M. Mario

Crevier, M. Jean-Claude Bouchard, Mme Nathalie

Villeneuve.

5 juin 2019 Entrevue avec Le Droit concernant l'avenir de l'École

secondaire Mont-Bleu.



Procès-verbal

8 juin 2019 Ordre du mérite scolaire à Gracefield.

9 juin 2019 Concert du Grand Orchestre Grande Rivière à la Maison

de la culture de Gatineau pour venir en aide aux

sinistrés des inondations.

10 juin 2019 Olympiques spéciaux à l'École secondaire des Lacs.

INSCRIRE À VOTRE AGENDA

Mai-juin 2019 Remise des Prix du commissaire.

Année scolaire 2019-20 Pelletée de terre pour les écoles 036, 040 et 041.

2 avril 2020 Souper de la Fondation CSPO.

5. Période d'intervention du public

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Intervention du président du syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais.

Monsieur Simon Dostie-Cormier, président du syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais demande un positionnement politique de la CSPO sur la disparité de la structure salariale, car, les traitements au niveau des règles d'intégration ne sont pas équitables.

6.1 Approbation des budgets des écoles et des centres 2019-2020

6.1. <u>APPROBATION DES BUDGETS DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2019-2020</u>

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire 2019-2020 ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissements conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ces budgets font partie intégrante du budget de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-18-19-234 Madame Nathalie Villeneuve propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2019-2020 sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité



6.2 Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

Procès-verbal

6.2. <u>ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020</u>

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de deux cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix-huit dollars (223 297 678,00 \$);

Considérant que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de quatorze milliards quarante-cinq millions sept cent soixante-seize mille quatre cent trente-trois dollars (14 045 776 433,00 \$) en conformité avec la *Loi et les règles budgétaires* pour l'année 2019-2020 ;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de dix-sept millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante dollars (17 455 960,00 \$), a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de vingtcinq mille dollars (25 000,00 \$) et moins au montant de quinze millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-huit dollars (15 840 968,00 \$), et :
- Un nombre de quarante mille huit cent quatre-vingt-onze (40 891) immeubles imposables de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$).

Considérant la recommandation du Comité de vérification;

C.C.-18-19-235 Monsieur Mario Crevier propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020 prévoyant des revenus et des dépenses de deux cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix-huit dollars (223 297 678,00 \$) soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité

6.3. <u>DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION</u> ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) POUR LA FUTURE ÉCOLE 039 (MUNICIPALITÉ DE CHELSEA)

Considérant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) ;

Considérant la croissance démographique sur tout le territoire de la CSPO ;

6.3 Demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la future École 039 (municipalité de Chelsea)



Procès-verbal

Considérant que la CSPO et la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) prévoient une augmentation de la clientèle de plus de 875 élèves au préscolaire et au primaire au cours des cinq prochaines années ;

Considérant les projets résidentiels en cours de réalisation dans la municipalité de Chelsea;

C.C.-18-19-236 Monsieur Gilbert Couture propose de faire une demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la construction d'une nouvelle école de type 2-2-12 dans la municipalité de Chelsea.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Désignation du protecteur de l'élève

6.4 <u>DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE</u>

Considérant l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les résolutions C.C.-16-17-094 adoptée par le Conseil des commissaires le 8 février 2017 ;

Considérant la démission de Monsieur Raynald Labelle à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, de la Commission scolaire des Draveurs, de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, de la Commission scolaire Pierre-Neveu et de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais de désigner la même personne comme protecteur de l'élève ;

Considérant les entrevues réalisées le 21 juin, par le comité de sélection formé de représentants des cinq commissions scolaires ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

C.C.-18-19-237 Monsieur Mario Crevier propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais désigne M^e Janik Sunstrum à titre de protecteur de l'élève de la Commission scolaire aux conditions déterminées dans l'entente de partenariat entre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la Commission scolaire des Draveurs, de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, de la Commission scolaire Pierre-Neveu et ce, jusqu'à échéance de son mandat, le 30 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Désignation de la personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires

6.5 <u>DÉSIGNATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DU CODE</u> D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Considérant l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires (04-11-10) de la Commission scolaire ;



Procès-verbal

Considérant les résolutions C.C.-15-16-159 adoptée par le Conseil des commissaires le 22 juin 2016 ;

Considérant la démission de M^e Manon Chénier à titre de personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires le 30 mai 2019 ;

Considérant la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, de la Commission scolaire des Draveurs, de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais de désigner la même personne qui sera chargée de l'application de leur code d'éthique et de déontologie des commissaires respectif;

Considérant l'appel de candidatures et les entrevues réalisées le 17 juin par le comité de sélection formé de représentants des quatre commissions scolaires ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

C.C.-18-19-238 Monsieur Mario Crevier propose de désigner Me Véronique Emond à titre de personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire à compter du 1^{er} juillet 2019 pour un mandat de 3 ans jusqu'au 30 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

En réponse à la question de Monsieur Frédéric Barbeau, la durée de trois (3) ans du mandat de la personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires est une obligation légale

Monsieur Antoine Gomis quitte la salle, il est 19 heures 42 minutes.

Monsieur Alain Gauthier quitte la salle, il est 19 heures 42 minutes.

6.6 Location d'espace au Pavillon Lucien Brault

6.6 LOCATION D'ESPACE AU PAVILLON LUCIEN BRAULT

Considérant la possibilité de recevoir du financement de la part du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la location d'espaces en formation générale des adultes ;

Considérant le déploiement progressif du préscolaire 4 ans universel et la croissance de la clientèle de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après la CSPO) dans le secteur urbain sud-est ;

Considérant les besoins de nouveaux espaces afin de répondre à la demande ;

Considérant la volonté de la CSPO de relocaliser la formation générale aux adultes du Centre La Génération au Pavillon Lucien Brault à partir du 1er juillet 2020 ;



Procès-verbal

C.C.-18-19-239 Madame Marthe Nault propose :

- a) d'autoriser le directeur général Monsieur Jean-Claude Bouchard et le président, M. Mario Crevier à prendre un engagement formel, pour et au nom de la CSPO, dont les conditions sont à négocier, pour la location d'espaces au Pavillon Lucien Brault et;
- b) d'autoriser le directeur général, Monsieur Jean-Claude Bouchard à négocier les termes de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

Madame Francine Lorange quitte la salle, il est 19 heures 48 minutes.

Madame Francine Lorange revient à la salle, il est 19 heures 49 minutes.

Monsieur Serge Lafortune prend son siège, il est 19 heures 51 minutes.

Monsieur Alain Gauthier revient à la salle, il est 19 heures 52 minutes.

6.7 Adoption d'une signature visuelle pour la Commission scolaire des Portgaes-de-l'Outaouais

6.7. ADOPTION D'UNE SIGNATURE VISUELLE POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) utilise la même signature visuelle depuis 2003 ;

Considérant qu'en 2018 une signature visuelle spéciale a été créée pour les célébrations du vingtième anniversaire de la CSPO;

Considérant la volonté du Service des communications de rendre la signature visuelle de la CSPO plus dynamique ;

Considérant que le Règlement général – Emblème corporatif et identification visuelle (01-04-00) a été adopté en 2003 et n'a fait l'objet d'aucune révision ;

C.C.-18-19-240 Monsieur Pierre Leduc propose d'adopter la nouvelle signature visuelle telle que présentée et ;

que la section « signature visuelle » du Renseignement général – Emblème corporatif et identification visuelle (01-04-00) soit modifiée temporairement en changeant la description des caractères typographiques comme suit :

SIGNATURE VISUELLE

Les caractères typographiques :

Le caractère typographique permis est :

STI MacSans



Procès-verbal

Et ce jusqu'à l'adoption d'un Règlement modifié à l'automne 2019.





Adoptée à l'unanimité

Monsieur Antoine Gomis revient à la salle, il est 19 heures 58 minutes.

Huis clos

C.C.-18-19-241 Monsieur Frédéric Barbeau propose de décréter un huis clos.

Il est 19 heures 59 minutes.

Adoptée à l'unanimité

C.C.-18-19-242 Monsieur Mario Crevier propose la levée du huis clos.

Il est 20 heures 13 minutes.

Adoptée à l'unanimité

6.8 Création d'un Comité de travaux d'été

6.8. CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAUX D'ÉTÉ

Considérant l'absence prévue du directeur général du 4 au 22 juillet 2019 ;

Considérant l'échéancier des travaux prévus pendant l'été 2019 ;

Considérant les appels d'offres en cours ;

Considérant la volonté du Conseil des commissaires de constituer un comité des travaux d'été pour la période s'échelonnant du 4 juillet au 28 août 2019 ;

C.C.-18-19-243 Monsieur Alain Gauthier propose la création d'un comité de travaux d'été composé du Président, des deux vice-présidents et du directeur général ou de la directrice générale adjointe en l'absence du directeur général, afin d'autoriser l'octroi de contrats en lien avec les travaux d'été avec les modifications suivantes :

- a) modifier le nom du comité pour Comité pour les travaux d'urgence ;
- b) ajout du considérant suivant : « Considérant la nature exceptionnelle de la situation qui a empêché la Commission scolaire des Portages-de-l'Ouataouais de respecter les délais prévus pour afficher des appels d'offres dans en temps pour obtenir l'adoption de la résolution à une séance ordinaire du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif:
- c) que Madame Chantale Lamoureux soit nommée membre substitut du comité.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal

C.C.-18-19-244 Monsieur Alain Gauthier propose l'ajournement de la séance dans le but de faire l'ouverture de la séance du Comité exécutif.

Il est 20 heures 17 minutes

Adoptée à l'unanimité

C.C.-18-19-245 Monsieur Mario Crevier propose la reprise de la séance.

Il est 20 heures 21 minutes.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Nomination – direction adjointe – École des métiers spécialisés Asticou

6.9. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – PROJET « DÉMANTÈLEMENT, RELOCALISATION ET LOCATION DES CLASSES MODULAIRES TEMPORAIRES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU (IMMEUBLE SINISTRÉ) À L'ÉCOLE INTERNATIONALE DU MONT-BLEU ET À L'ÉCOLE JEAN-DE-BRÉBEUF

Considérant que depuis la tornade qui a lourdement endommagé l'École secondaire Mont-Bleu le 21 septembre 2018 les cinq (5) classes modulaires temporaires sont inutilisées ;

Considérant la demande d'ajout d'espace à la formation générale déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en 2019 pour l'École Parc de la Montagne (mesure 50511) ;

Considérant le besoin d'ajout de classes temporaires à l'École internationale du Mont-Bleu et à l'École Jean-de-Brébeuf afin de pallier au surplus d'élèves dans l'attente de la construction de l'ajout d'espace pour l'École primaire Parc de la Montagne ;

Considérant la résolution C.C.-17-18-138 adoptée le 11 avril 2018 ;

Considérant qu'en vertu du contrat liant la Commission scolaire des Portages-del'Outaouais à l'Entreprise AMB Tresec Inc., il faut procéder de gré à gré pour effectuer le démantèlement et la relocalisation de ces classes modulaires ;

Considérant les termes de notre sollicitation de gré à gré No. 18-19-267;

Considérant l'analyse de la soumission de AMB reçut par le Service des ressources matérielles ;

C.C.-18-19-246 Monsieur Alain Gauthier propose que le Conseil octroie le contrat relatif au projet « Démantèlement, relocalisation et location des classes modulaires temporaires de l'École secondaire Mont-Bleu (Immeuble sinistré) à l'École internationale du Mont-Bleu et à L'École Jean-de-Brébeuf » à l'entreprise AMB Tresec inc., située au 3010, Montée St-François, Laval (Québec) H7E 4P2, au montant de 1 247 000,00 \$ (avant taxes) pour la période de 2019 à 2022 (dont les deux dernières années sont optionnelles).

Adoptée à l'unanimité





6.10 Soumissions contrats d'entretien ménager

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

6.10. SOUMISSIONS CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-01 ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles ;

C.C.-18-19-247 Madame Francine Lorange propose que les contrats d'entretien ménager pour l'année scolaire 2019-2020 des établissements ci-dessous soient attribués de la façon suivante :

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Au Cœur-des- Collines : (2 immeubles)	Nasco Entretien Ménager	100 457.95 \$	70	3 640
Notre-Dame	Nasco Entretien Ménager	84 499.92 \$	60	3 120
Parc-de-la- Montagne	Nasco Entretien Ménager	98 168,73 \$	70	3 640
Des Rapides- Deschênes (3 immeubles)	Nasco Entretien Ménager	242 729,89 \$	175	9 100
Secondaire Grande-Rivière	Nasco Entretien Ménager	367 690,77 \$	271	13 780

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Centre L'Arrimage	Nasco Entretien Ménager	35 198,81 \$	25	1 300
Centre Vernon	Nasco Entretien Ménager	21 026.79	15	780
Centre administratif & Annexe	Nasco Entretien Ménager	55 134,63 \$	40	2 080

TOTAL : 1 004 907,49 \$



Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Centre La Génération	La Relance Outaouais inc.	43 950,00 \$	30	1 560
_	TOTAL :	43 950.00 \$		<u> </u>

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
De l'Amérique- Française	Les Services ménagers Roy Ltée	110 742,59 \$	80	4 160
Des Cavaliers	Les Services ménagers Roy Ltée	110 742,59 \$	80	4 160
Des Deux- Ruisseaux	Les Services ménagers Roy Ltée	118 086,50 \$	85	4 420
Côte-du-Nord	Les Services ménagers Roy Ltée	87 684,48 \$	62	3 224
Des Trois- Portages	Les Services ménagers Roy Ltée	87 684,48 \$	62	3 224
Des Tournesols	Les Services ménagers Roy Ltée	99 434,73 \$	70	3 640
Du Dôme	Les Services ménagers Roy Ltée	99 434.73 \$	70	3 640
Du Marais	Les Services ménagers Roy Ltée	99 434,73 \$	70	3 640

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Du Plateau	Les Services ménagers Roy Ltée	99 434,73 \$	70	3 640
Du Vieux-Verger	Les Services ménagers Roy Ltée	84 746,92 \$	60	3 120
Du Village : (2 immeubles)	Les Services ménagers Roy Ltée	154 806.03 \$	110	5 720



Procès-verbal

Du Grand-Boisé	Les Services ménagers Roy Ltée	87 684,48 \$	62	3 224
Euclide-Lanthier	Les Services ménagers Roy Ltée	99 434,73 \$	70	3 640
Internationale du Mont-Bleu	Les Services ménagers Roy Ltée	92 768,72 \$	65	3 404
Jean-de-Brébeuf	Les Services ménagers Roy Ltée	88 370,02 \$	64	3 344
Saint-Jean- Bosco	Les Services ménagers Roy Ltée	87 684,48 \$	62	3 224
Saint-Paul	Les Services ménagers Roy Ltée	87 684,48 \$	62	3 224
Saint- Rédempteur	Les Services ménagers Roy Ltée	84 746,92 \$	60	3 120
Secondaire des Lacs	Les Services ménagers Roy Ltée	84 746,92 \$	60	3 120
Centre Vision- Avenir	Les Services ménagers Roy Ltée	107 486,87 \$	75	3 900
École des métiers spécialisés Asticou	Les Services ménagers Roy Ltée	184 181,65 \$	130	6 760
Centre Mgr. Lucien-Beaudoin	Les Services ménagers Roy Ltée	43 170,10 \$	30	1 560
De la Forêt	Les Services ménagers Roy Ltée	110 742,59 \$	80	4 160
École primaire 035	Les Services ménagers Roy Ltée	110 742,59 \$	80	4 160
-				

TOTAL: 2 421 677,06 \$

GRAND TOTAL : 3 470 534,55 \$

Adoptée à l'unanimité

6.11. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER 2019-2020

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 18-19-09;

Considérant la procédure d'attribution des contrats décrite au devis descriptif et faisant partie de notre appel d'offres public No. 18-19-09 ;

Considérant la résolution C.E.-17-18-134 adoptée le 27 juin 2018 ;

6.11 Renouvellement des contrats d'entretien ménager 2019-2020





Considérant que les termes de l'appel d'offres prévoient l'option de renouveler le mandat pour les années 2019-2020 et 2020-2021 (renouvellement d'une année à la fois), débutant le 1er juillet et se terminant au plus tard le 30 juin de chaque année mentionnée ;

Considérant que les directions des établissements ci-dessous sont satisfaites des services reçus ;

C.C.-18-19-248 Monsieur Frédéric Barbeau propose que les renouvellements des contrats d'entretien ménager 2019-2020 des immeubles ci-dessous soient attribués de la façon suivante :

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
Centre la Pêche	Nasco Entretien Ménager	21 516,10 \$	15	780
École de la Vallée-des- Voyageurs, immeuble Notre-Dame-de- la-Joie	Nasco Entretien Ménager	69 443,21 \$	45	2 340
École de la Vallée-des- Voyageurs, immeuble Sainte-Marie	Nasco Entretien Ménager	40 851,79 \$	30	1 560
École du Lac- des-Fées	Nasco Entretien Ménager	115 886,74 \$	85	4 420

TOTAL: 247 697,84 \$

Établissement	Prestataire de services	Montant annuel du contrat 2019-2020 (avant taxes)	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par année
École secondaire de l'Île	Les Services ménagers Roy Itée	335 887,63 \$	250	13 000

TOTAL: 335 887,63 \$

GRAND TOTAL : 583 585,47 \$



6.12 Contrat de gré à gré – Projet « Modification des classes modulaires temporaires existantes et ajout de six classes modulaires temporaires – École secondaire Grande-Rivière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

Procès-verbal

6.12.CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – PROJET « MODIFICATION DES CLASSES MODULAIRES TEMPORAIRES EXISTANTES ET AJOUT DE SIX CLASSES MODULAIRES TEMPORAIRES – ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Considérant la construction de la nouvelle école secondaire 040, située dans le secteur urbain ouest (Aylmer) ;

Considérant le nécessité de modifier les classes modulaires existantes et l'ajout de six (6) nouvelles classes modulaires temporaires à l'École secondaire Grande-Rivière afin de pallier au surplus d'élèves dans l'attente de ladite construction ;

Considérant la résolution C.C.-16-17-220 adoptée le 28 juin 2017 ;

Considérant qu'en vertu du contrat liant la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) à l'Entreprise AMB Tresec Inc., il faut procéder de gré à gré pour effectuer ces modifications et l'ajout de ces classes modulaires temporaires ;

Considérant les termes de notre sollicitation de gré à gré No. 18-19-268 ;

Considérant l'analyse de la soumission de AMB Tresec inc reçue par le Service des ressources matérielles :

C.C.-18-19-249 Monsieur Frédéric Barbeau propose que le Conseil octroie le contrat relatif au projet « Modification des classes modulaires existantes et l'ajout de six (6) nouvelles classes modulaires temporaires à l'École secondaire Grande-Rivière » à l'entreprise AMB Tresec inc., située au 3010, Montée St-François, Laval (Québec) H7E 4P2, au montant de 1 277 000,00 \$ (avant taxes) pour la période de 2019 à 2022 (dont les deux dernières années sont optionnelles).

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Gilbert Couture quitte la salle, il est 20 heures 44 minutes.

Monsieur Gilbert Couture revient à la salle, il est 20 heures 45 minutes.

6.13. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS 2017-2018

Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe, présente le rapport annuel 2017-2018.

nte – 6.14. PROTOCOLE D'ENTENTE – GARDERIE PETITS CRÉATIFS

Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019.

6.13 Présentation du rapport annuel de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

6.14 Protocole d'entente – Garderie Petits Créatifs



6.15 Cession de fibres optiques à la municipalité de La Pêche

6.16 Construction de la nouvelle École secondaire 040 (secteur urbain ouest – Aylmer)

6.17 Adoption de la procédure de traitement des plaintes

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

Procès-verbal

6.15. <u>CESSION DE FIBRES OPTIQUES À LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE</u>

Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019.

6.16. <u>CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE 040 (SECTEUR URBAIN OUEST - AYLMER)</u>

Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019.

6.17. ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES LORS DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT PUBLIC ET LORS D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE BIENS ET DE QUALIFICATION D'ENTREPRISE (70-11-20)

Considérant que l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) prévoit que les organismes publics visés par la Loi sur l'Autorité des marchés publics (LAMP) doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes ;

Considérant que cette obligation est entrée en vigueur le 25 mai 2019;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSPO ») est un organisme visé par LAMP (article 4 par.5 de la LCOP et 20 par. 2 de LAMP) ;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais de se conformer à cette nouvelle obligation ;

Considérant le gabarit fournit par le Secrétariat du Conseil de Trésor ;

C.C.-18-19-250 Monsieur Frédéric Barbeau propose d'adopter la procédure telle que présentée et que son entrée en vigueur soit rétroactive au 25 mai 2019 et qu'elle soit révisée à l'automne 2019.

Adoptée à l'unanimité

7. Rapport du directeur général

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bonjour,

Vous recevez le rapport mensuel de la Direction générale.

NOUVELLES MINISTÉRIELLES

- Adoption le 16 juin du projet de loi nº 21 sur la laïcité de l'État.
- Approbation par le MÉES d'une entente entre la CSPO et la CSHBO permettant



Procès-verbal

d'offrir le programme *Charpenterie-menuiserie* à une cohorte d'élèves sur le territoire de la CSHBO en 2019-2020.

- Approbation par le MÉES d'une entente entre la CSPO et la CSCV permettant d'offrir le programme *Charpenterie-menuiserie* à une cohorte d'élèves sur le territoire de la CSCV en 2019-2020.
- Remerciement du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au personnel des écoles et des centres des commissions scolaires.

NOUVELLES CSPO

- En lien avec le *Programme sport-études* à l'École secondaire Mont-Bleu et le *Parcours art et sport* à l'École du Dôme, appui de la CSPO aux associations de hockey mineur d'Aylmer et de Hull dans leur revendication auprès de Hockey Outaouais visant à créer 2 territoires pour la structure intégrée de hockey en Outaouais pour les catégories Pee-wee et Bantam.
- Nomination de monsieur Denis Rossignol à titre de directeur général de la CSHBO à compter du 1^{er} juillet 2019.

REPRÉSENTATIONS 13 juin 2019 Activité de la chorale des élèves en accueil de l'École des

Rapides-Deschênes et de la chorale des élèves en francisation du CEAPO au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin.

14 juin 2019 Assermentation des infirmières auxiliaires et diplomation des élèves du Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

Conférence de presse du ministre responsable de la région de l'Outaouais et du député de Gatineau visant à annoncer une aide financière à la CSPO pour l'agrandissement de l'École au

Cœur-des-Collines, l'agrandissement de l'École du Parc-de-la-Montagne et la construction d'une nouvelle école dans le

secteur urbain ouest.

26 juin 2019 - Rencontre avec des représentants de l'UQO concernant le

Pavillon Lucien-Brault.

Jean-Claude Bouchard, directeur général

Rapport du Comité de répartition des ressources 2018-2019

Entre septembre 2018 et juin 2019, le comité de répartition des ressources (CRR) a tenu 6 rencontres. Le présent rapport dresse l'essentiel des travaux réalisés, lesquels ont été approuvés par le comité consultatif de gestion (CCG).

- Répartition de la mesure en lien avec les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français pour les nouveaux arrivants.
- Répartition des mesures en lien avec la mise aux normes des infrastructures technologiques.
- Répartition des mesures en lien avec la stratégie numérique.
- Organisation des services en psychologie et en psychoéducation.
- Répartition de la mesure École inspirante.
- Répartition de la mesure Sorties scolaires en milieu culturel.



Procès-verbal

- Cadre budgétaire : critères de répartition du budget de fonctionnement des écoles primaires.
- Projet de répartition des ressources professionnelles par secteur : 5 regroupements d'écoles primaires et 1 regroupement des écoles secondaires.
- Attribution des techniciens en éducation spécialisée dans les écoles.
- Appropriation des règles budgétaires du MÉES 2019-2020.
- Révision du cadre budgétaire de la CSPO 2019-2020, suite aux recommandations des conseils d'établissement.
- Révision du nouveau mode de financement des services des écoles qui reçoivent des classes spécialisées.
- Révision des modes de paiement des services offerts aux parents.
- Répartition de la mesure Activités parascolaires au secondaire 2019-2020.
- Répartition de la mesure Aide alimentaire au secondaire 2019-2020.
- Allocation des TES-PEH-SE 2019-2020.

Propositions de sujets à traiter pour 2019-2020 :

- Critères de répartition des cadres
- Critères d'allocation des TES-PEH-SE
- Répartition des orthopédagogues professionnels au secondaire.
- Répartition des budgets des écoles.
- Répartition des psychoéducateurs au primaire.

Jean-Claude Bouchard Directeur général

8. Rapport du Comité de parents

8. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Le Comité de parents a tenu une séance le 18 juin afin de participer à la consultation du bassin de la future École secondaire 040.

9 Rapport du Comité consultatif des services EHDAA

9. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES EHDAA

Madame Chantale Lamoureux dépose le rapport du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCEHDAA) 2018-2019.

10. Nouveaux sujets

10.NOUVEAUX SUJETS

Aucun nouveau sujet.

11. Correspondance et dépôt de documents

11.CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucune correspondance ou dépôt de document.

12 Levée de la séance

12.<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

C.C.-18-19-251 Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 21 heures 20 minutes.

Procès-verbal



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures et à laquelle séance étaient présents :

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux
- 3. Suivis des dernières séances
- 4. Message de la présidente
- 5. Période d'intervention du public
- 6. **DOSSIERS**
 - 6.1. Approbation des budgets des écoles et des centres 2019-2020
 - **6.2.** Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020
 - 6.3. Demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la future École 039 (Municipalité de Chelsea)
 - **6.4.** Désignation du protecteur de l'élève
 - **6.5.** Désignation de la personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires
 - 6.6. Location d'espace au Pavillon Lucien Brault
 - **6.7.** Adoption d'une signature visuelle pour la Commission scolaire des Portages-de-L'Outaouais
 - 6.8. Création d'un Comité de travaux d'été
 - 6.9. Contrat de gré à gré Projet « Démantèlement, relocalisation et location des classes modulaires temporaires de l'École secondaire Mont-Bleu (Immeuble sinistré) à l'École internationale du Mont-Bleu et à l'École Jean-de-Brébeuf
 - 6.10. Soumissions contrats d'entretien ménager 2019-2020
 - **6.11.** Renouvellement contrats d'entretien ménager 2019-2020
 - 6.12. Ajout de classes modulaires École secondaire Grande Rivière
 - **6.13.** Présentation du rapport annuel de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais 2017-2018
 - 6.14. Protocole d'entente Garderie Petits Créatifs (Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019)
 - 6.15. Cession de fibres optiques à la municipalité de La Pêche (Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019)
 - **6.16.** Construction de la nouvelle École secondaire 040 (secteur urbain ouest-Aylmer) (Sujet retiré de l'ordre du jour et reporté à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires en août 2019)
 - **6.17.** Adoption de la procédure de traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de biens et de qualification d'entreprises (70-11-20)
- 7. Rapport du directeur général
- 8. Rapport du Comité de parents
- 9. Rapport du Comité consultatif des services aux EHDAA
- 10. Nouveaux sujets
- 11. Correspondance et dépôts de documents
- **12.** Levée de la séance